



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-quatrième session

Rome, 29 septembre - 3 octobre 2014

Programme de travail pluriannuel du Comité

Résumé

Le présent document fait le point sur le Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture pour 2012-2015 et le projet de Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture pour 2014-2017. Le premier Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture, relatif à la période 2012-2015, a été élaboré par le Bureau et adopté lors de la vingt-troisième session du Comité, en mai 2012. Il a été établi conformément aux recommandations énoncées dans les actions 2.70 à 2.72 du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO. Le Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture est un plan à horizon mobile qui contient une description des méthodes de travail du Comité et reprend la présentation mise au point par le Comité en 2012.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- 1) examiner le présent rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture pour 2012-2015, compte tenu de ses objectifs généraux et de son mandat, et formuler des recommandations concernant les améliorations restant à apporter;
- 2) examiner et approuver le projet de Programme de travail pluriannuel pour 2014-2017, qui figure dans l'annexe au présent document. Le Conseil pourra souhaiter prendre note des changements apportés au Programme de travail pluriannuel, par rapport à la version présentée à sa précédente session, qui sont indiqués *en lettres italiques soulignées*.

Pour toute question concernant le contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Président du Comité de l'agriculture

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



m1260f

I. Historique

1. À sa vingt-troisième session (Rome, mai 2012), le Comité a examiné, modifié et approuvé son projet de Programme de travail pluriannuel pour 2012-2015. Le Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture a été élaboré conformément aux recommandations énoncées dans les actions 2.70 à 2.72 du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO. Par ailleurs, la durée du Programme de travail respecte la périodicité prévue dans le Plan d'action immédiate, comme le calendrier établi pour la présentation des rapports intérimaires aux organes directeurs.
2. Comme souligné par le Comité, son Programme de travail pluriannuel pour 2012-2015, le premier du genre, est une étape importante sur la voie d'une efficacité accrue et du plus grand respect de ses obligations redditionnelles. Il a été approuvé par le Comité de l'agriculture à sa vingt-troisième session, en mai 2012.

II. RÉSULTATS POUR 2012-2014

A. Stratégie, établissement des priorités et planification budgétaire

3. Les décisions et recommandations adoptées à la vingt-troisième session du Comité de l'agriculture, qui constituent une base solide sur laquelle fonder la stratégie, les priorités et le budget du Comité, ont été examinées, révisées et adoptées par le Conseil, à sa cent quarante-cinquième session, et par la Conférence, à sa trente-huitième session.
4. Plus précisément, le Comité a examiné au cours de ladite session le nouveau Cadre stratégique de la FAO et les questions qui se posent à l'heure actuelle dans les domaines de l'agriculture (intensification durable de production, Code de conduite pour la gestion des pesticides), de l'élevage (Programme d'action mondial pour un développement durable de l'élevage), du développement économique et social (amélioration des statistiques, au service de la sécurité alimentaire, de l'agriculture durable et du développement rural) et de la gestion des ressources naturelles (perspectives concernant les ressources en terre et en eau dans le contexte du changement climatique et Partenariat mondial sur les sols).
5. Les recommandations du Comité ont été reprises dans le rapport de la cent quarante-cinquième session du Conseil (décembre 2012) et dans celui de la trente-huitième session de la Conférence (juin 2013).
6. Le Comité a organisé cinq événements parallèles en rapport avec les priorités et les questions inscrites à l'ordre du jour: 1) Exécution d'un programme sur les modes de consommation et de production agricoles et alimentaires durables; 2) Utilisation de l'énergie géothermique au service de la sécurité alimentaire dans les pays en développement; 3) Qualité liée à l'origine: un outil pour le développement durable? – Le Maroc, le Brésil et la Guinée parlent de leur expérience; 4) La prévention préserve des vies, protège les moyens d'existence, permet de réaliser des économies: bilan positif de la lutte antiacridienne préventive en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest; et 5) Lancement du portail mondial de données sur les zones agroécologiques.

B. Conseils en matière de politique et de réglementation

7. Révision du Code de conduite sur la gestion des pesticides: une version actualisée du Code a été présentée au Comité de l'agriculture, à sa vingt-troisième session tenue en mai 2012. Le Comité a noté son rôle crucial dans le développement agricole et s'est félicité de la mise au point du projet de texte actualisé et de la proposition d'en présenter une version finale, pour adoption, aux organes directeurs de la FAO, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
8. Afin d'assurer une consultation plus large et plus ouverte de toutes les parties concernées, le Comité a chargé son Bureau de lancer un processus permettant de présenter la version finale du Code aux organes directeurs de la FAO, pour adoption, avant de la soumettre aux organes directeurs de l'OMS et du PNUE.

9. Le Bureau a immédiatement pris des dispositions pour se conformer au mandat du Comité et a mobilisé la participation de tous les pays membres de la FAO et des parties concernées, en juillet et en août 2012. Après avoir pris en compte les contributions des pays, des organisations et des experts, et avec l'appui technique du groupe d'expert OMS-PNUE sur la gestion des pesticides, le Bureau a approuvé un texte final, rebaptisé Code de conduite international sur la gestion des pesticides, le 10 octobre 2012. Le Code a été approuvé par le Conseil à sa cent quarante-cinquième session, tenue en décembre 2012, et par la Conférence à sa trente-huitième session, en juin 2013.

C. Pour une planification efficace du travail du Comité de l'agriculture

10. Rapport du Comité de l'agriculture: les débats de la vingt-troisième session du Comité de l'agriculture ont permis d'élaborer un rapport concis contenant des recommandations d'actions spécifiques à l'intention du Conseil et de la Conférence de la FAO.

11. Durant sa vingt-troisième session, le Comité de l'agriculture a approuvé son Programme de travail pluriannuel pour 2012-2015. Le rapport intérimaire du Programme de travail pluriannuel pour 2012-2014 a été élaboré entre les sessions et présenté à la vingt-quatrième session du Comité, pour examen et recommandation.

12. Document à horizon mobile, le Programme de travail pluriannuel pour 2014-2017 a été présenté à la vingt-quatrième session du Comité de l'agriculture, pour examen et approbation.

13. Faciliter la coordination avec d'autres comités techniques: en ce qui concerne la révision de l'article premier («Bureau») de son Règlement intérieur, étant donné que plusieurs questions étaient en jeu et qu'un certain degré d'harmonisation était nécessaire avec les comités techniques du Conseil, en particulier avec le Comité des produits, le Bureau du Comité de l'agriculture et le Bureau du Comité des produits sont convenus de la création d'un groupe de travail conjoint chargé d'en rédiger une version satisfaisante pour les deux comités. Le Règlement intérieur révisé du Comité de l'agriculture a été mis au point et présenté, pour adoption, à la vingt-quatrième session du Comité.

14. À sa vingtième et vingt et unième session, le Comité des forêts, rappelant les débats tenus à la vingt-deuxième session du Comité de l'agriculture, a appelé à une collaboration plus étroite entre les deux organes dans tous les domaines pertinents, notamment l'agroforesterie, les sols et les eaux. Le Secrétariat du Comité de l'agriculture, en consultation avec le Président, a collaboré avec le Comité des forêts à l'élaboration d'un document qui a été présenté à la vingt-deuxième session du Comité des forêts et dans lequel les domaines pertinents de collaboration ont été définis comme suit:

- intégration de la gestion durable des forêts à l'agriculture et aux autres systèmes d'utilisation des terres au niveau du paysage;
- instauration de la sécurité alimentaire, éradication de la pauvreté rurale, adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, conservation de la biodiversité et utilisation durable des ressources naturelles grâce à des approches intégrées;
- lutte contre la désertification et la dégradation des terres et contre les causes fondamentales du déboisement et de la dégradation des forêts;
- promotion de l'agroforesterie afin d'accroître et de diversifier la production globale de composants ligneux et non ligneux du système de production rural tout en apportant des avantages environnementaux ajoutés et en renforçant la viabilité et la résilience des écosystèmes, et afin de contribuer à une agriculture intelligente face au climat.

15. Rédaction de l'ordre du jour du Comité de l'agriculture: l'ordre du jour de la vingt-quatrième session du Comité a été élaboré par le Bureau, en étroite collaboration avec le Secrétariat.

D. Méthodes de travail

Intensification des activités intersessions:

16. Conformément au Programme de travail pluriannuel approuvé pour 2012-2015, le Président et le Bureau, composé de représentants des sept groupes régionaux, ont facilité l'organisation de neuf réunions intersessions ordinaires, avec l'aide du Secrétariat.

17. Suite à sa demande, le Bureau a été informé par la FAO de l'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour un développement durable de l'élevage, du Partenariat mondial sur les sols et de la Commission internationale du riz.

18. Pour des raisons de transparence et afin d'assurer la pleine participation de tous les groupes régionaux, le Bureau est convenu que des observateurs sans droit de parole des pays membres seraient invités à assister aux réunions du Bureau du Comité de l'agriculture, selon qu'il convient.

III. SUITE QUE LE COMITÉ EST INVITÉ À DONNER

19. Le Comité est invité à:

- a) examiner le rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture pour 2012-2015, compte tenu de ses objectifs généraux et de son mandat, et formuler des recommandations concernant les améliorations restant à apporter;
- b) examiner et approuver le projet de Programme de travail pluriannuel pour 2014-2017, qui figure à l'annexe du présent document. Le Conseil pourra souhaiter prendre note des changements apportés au Programme de travail pluriannuel, par rapport à la version présentée à sa précédente session, qui sont indiqués en lettres italiques soulignées.

ANNEXE 1 - Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture (2014-2017)

I. Objectifs généraux du Comité de l'agriculture pour 2014-2017

Le Comité de l'agriculture examine périodiquement, de manière sélective, les problèmes agricoles et nutritionnels et les évalue en vue d'une action concertée de la part des États Membres et de l'Organisation. Il donne des avis au Conseil sur l'ensemble du programme de travail à moyen et à long terme de l'Organisation dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, de l'alimentation, *des ressources naturelles* et de la nutrition, l'accent étant mis sur l'intégration de tous les aspects sociaux, techniques, économiques, institutionnels et structurels du développement agricole et rural en général. Il donne à la Conférence des avis fondés et des recommandations concrètes sur des questions de politique et de réglementation, dans les domaines relevant de son mandat.

II. Résultats pour 2014-2017

A. Stratégie, établissement de priorités et planification budgétaire

Résultat: L'Organisation s'appuie sur une stratégie claire et des priorités et programmes bien définis sur des questions intéressant le Comité, *et la communauté internationale dans son ensemble reçoit des informations actualisées sur la situation mondiale de l'agriculture et de l'élevage, de l'alimentation et de la nutrition et de la gestion des ressources naturelles.*

Indicateurs et objectifs:

- Une présentation succincte des nouveaux faits advenus dans les domaines relevant de son mandat a toujours lieu durant les sessions ordinaires du Comité de l'agriculture.
- Les recommandations du Comité portant sur les aspects pertinents du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget figurent dans le rapport du Conseil.

Produits: Des recommandations claires, précises et consensuelles sur la stratégie, les priorités, les programmes et le budget de l'Organisation sont examinées favorablement par la Conférence et offrent à cette dernière une base solide sur laquelle fonder ses orientations et ses décisions.

Activités:

- Examiner la situation actuelle dans les domaines relevant de son mandat, y compris les questions revêtant une importance particulière pour les groupes régionaux et la communauté internationale.
- Examiner la mise en œuvre du Programme de travail et budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité.
- Formuler des recommandations claires, consensuelles, opportunes et soigneusement élaborées sur les stratégies, les priorités, les programmes et le budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité.
- Organiser des événements parallèles en rapport avec la priorité ou l'actualité des questions à l'ordre du jour.
- *Examiner, au cours des sessions programmées, des questions revêtant une importance particulière.*

Méthodes de travail:

- *Le Président assure une liaison permanente et efficace avec le Secrétariat.*
- *Le Secrétariat facilite les travaux intersessions du Bureau visant à sélectionner les questions revêtant une importance particulière à inscrire à l'ordre du jour du Comité.*

B. Avis sur les questions de politique et de réglementation

Résultat: Sur la base des recommandations du Comité, la FAO, par l'intermédiaire de sa Conférence, et en tenant compte des priorités régionales, donne des avis clairs, pertinents et utiles sur les principales questions de politique et de réglementation se posant aux niveaux mondial et régional et dans les États Membres, dans ses domaines de compétence.

Indicateurs et objectifs:

- Les États Membres bénéficient des délibérations du Comité de l'agriculture, en utilisant ses avis et ses recommandations pour guider leurs activités et leurs politiques aux niveaux national et régional comme le signale la FAO.
- Recommandations claires et précises faites en temps utile par le Comité de l'agriculture à la Conférence en ce qui concerne les questions de politique et de réglementation dans les secteurs relevant de son mandat.
- Les recommandations du Comité relatives aux questions de politique et de réglementation figurent dans le rapport de la Conférence.

Produits: Des recommandations claires, précises et consensuelles adressées à la Conférence sur les cadres ou les instruments de politique et de réglementation.

Activités:

- Rapport à la Conférence sur les questions de politique et de réglementation découlant de ses délibérations.
- Examen de l'état des instruments internationaux pertinents, y compris des codes de conduite dans les domaines de compétence du Comité.
- Recherche de solutions en vue d'appuyer des actions concertées de la part des Membres eux-mêmes ou collectivement, par l'intermédiaire de la FAO et d'autres organes compétents, sur des questions ou préoccupations se situant dans les domaines relevant du mandat du Comité.

Méthodes de travail:

- Le Comité travaille en étroite collaboration avec les départements et unités compétents de la FAO, par l'entremise du Président et du Bureau.
- La participation des États Membres est facilitée par le Président et le Bureau, au moyen de consultations entre les sessions.

III. Planification efficace du travail du Comité de l'agriculture

Résultat: Le Comité de l'agriculture travaille d'une manière efficace et efficiente, axée sur l'action et participative.

Indicateurs et objectifs:

- Les ordres du jour du Comité de l'agriculture sont ciblés.
- Les rapports du Comité de l'agriculture sont concis et contiennent des recommandations spécifiques et concrètes adressées à la fois au Conseil et à la Conférence.
- Les documents du Comité de l'agriculture sont disponibles dans toutes les langues de la FAO quatre semaines avant l'ouverture de la session.
- Continuité du travail assurée d'une session à l'autre.
- Participation des membres du Comité de l'agriculture à la planification et aux activités intersessions du Comité.

Produits:

- Programme de travail pluriannuel pour 2014-2017 du Comité adopté en 2014.
- Deuxième rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel du Comité établi en 2016.

Activités:

- Étudier des moyens d'améliorer la conduite des sessions, notamment mieux exploiter le temps à disposition.
- Examiner les pratiques et le Règlement intérieur du Comité.
- Cibler les événements parallèles sur des questions clés.
- Faciliter la coordination avec d'autres Comités techniques et les conférences régionales.
- Mettre au point une procédure claire pour l'élection et le fonctionnement du Bureau afin de mieux assurer la continuité d'une session à l'autre.
- Veiller constamment à l'efficacité des dispositions relatives à l'établissement des ordres du jour et à la rédaction du rapport final.
- Renforcer la participation consultative des membres du Comité de l'agriculture à la planification et aux activités intersessions du Comité.

IV. Méthodes de travail

Le Comité appuie ses travaux sur l'examen des tendances mondiales en matière de politiques et de réglementations sectorielles dans ses domaines de compétence. Le Comité travaille en collaboration avec les organes statutaires et d'autres organes sous les auspices de la FAO, assure la liaison avec le Comité du Programme sur les aspects stratégiques et les questions d'importance prioritaire, ainsi qu'avec le Comité financier sur les questions financières et budgétaires. Il coopère avec d'autres organes directeurs de la FAO, entretient des liens avec d'autres organisations internationales actives dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition. Il mène à bien les activités ordinaires entre les sessions, aidé par le Président et le Bureau et avec le soutien proactif du Secrétariat. Il encourage et facilite la participation des organisations d'agriculteurs, du secteur privé et de la société civile en qualité d'observateurs.